



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180621-CONS-AG-18-073  
-DE  
Date de réception préfecture : 29/06/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 21 juin 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Appel à projets PROSSIMA – Avis sur le projet de la commune de San Martino di Lota**

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt et un juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 juin 2018.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henry POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Paule HOUEMER, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Gilles SIMEONI,

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.  
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 21 juin 2018

**OBJET : Appel à projets PROSSIMA – Avis sur le projet de la commune de San Martino di Lota**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le rapport N° 2018/O1/070 de l'Assemblée de Corse sur le programme de restructuration organisée de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités (PROSSIMA) ;

Considérant le règlement de l'Appel à Projets PROSSIMA ;

Considérant, le projet présenté par la commune de San Martino di Lota en faveur de la redynamisation des entreprises commerciales et artisanales ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport n°1 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

Le projet présenté par la commune de San Martino di Lota dans le cadre de la candidature à l'appel à projets PROSSIMA

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

29 JUN 2018



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**